

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2015-2020

Séance du mardi 14 juin 2016
Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Antoine BARDE	Maire	
Mme Caroline BENBASSAT	Adjointe	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Mme Anne LEBOISSARD	Président	
Mme Claudine HENTSCH	Vice-Présidente	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	
DECHEVRENS Pierre-Yves		RICCIUTI Giuseppe	
GAILLARD Philippe		SIMOS Mony	
GUBELMANN Yves		SOUCAS Alexandre	
JACQUIER Jérôme		THIERRIN Jean-Marc	
LINGJAERDE Pierre			

Public : 5 personnes



ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 10 mai 2016.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Rapports des commissions :**

- a. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 31 mai 2016. Mme Roberta RANNI, Présidente.
- b. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du lundi 6 juin 2016. M. Philippe GAILLARD, Président.
- c. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 7 juin 2016.

5. Projets de délibérations :

- + **Délibération N° 2015-2020 D-030** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 405'000 F pour l'entretien extérieur du bâtiment au 287, route d'Hermance, l'auberge « Le Floris ». Parcelle No 4400 / RF 26
- + **Délibération N° 2015-2020 D-031** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 15'000 F pour une étude de faisabilité sur la parcelle N° 5697/RF 28, sise chemin des Clapotis N°2
- + **Délibération N° 2015-2020 D-032** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 18'000'000 F pour les travaux de rénovation et transformation des appartements du bâtiment sis 44 à 50 au chemin des Avallons ; de rénovation technique du bâtiment, la surélévation de la toiture pour l'aménagement des combles, l'équipement de l'espace extérieur (aménagement et construction d'un petit bâtiment) et la création d'un parking souterrain. Parcelle No 5074 / RF 28
- + **Délibération N° 2015-2020 D-033** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 350'000 F pour l'étude de la rénovation et la transformation des locaux de la mairie et de la Poste dans l'immeuble sis route de la Côte-d'Or 1. Parcelle No 5571 / RF 42.
- + **Délibération N° 2015-2020 D-034** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 75'000 F pour l'étude des installations de chauffage, ventilation, régulation, ainsi que de la physique du bâtiment sis route de la Côte-d'Or 1-3-5. Parcelle No 5571 / RF 42
- + **Délibération N° 2015-2020 D-035** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 50'000 F pour l'étude de la rénovation et la transformation de la caserne des pompiers. Parcelle No 5572 / RF 42
- + **Délibération N° 2015-2020 D-036** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 567'000 F pour le renouvellement des véhicules pour le service technique
- + **Délibération N° 2015-2020 D-037** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 875'000 F pour la mise en séparatif du réseau de la RC d'Hermance, entre la rue de l'Ancien-Lavoir et la rue Centrale
- + **Délibération N° 2015-2020 D-038** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 130'000 F pour terminer la mise en éclairage performant des bâtiments communaux, groupe scolaire, galerie, restaurant Côté Vignes et terrains extérieurs et intérieurs de pétanque



- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D-039** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 17'000 F pour les honoraires d'ingénieur conseil pour de l'assistance au Maître de l'Ouvrage dans le cadre de l'élaboration d'un Concept Energétique Territorial (CET)

6. Projets de motions :

- ✚ **Proposition de motion N° 2015-2020 / M-003 du 27 mai 2016** présentée par Mmes Corinne ALHANKO-BAUER, Elisabeth BERY, Anne LEBOISSARD, Anita PORDES, Mony SIMOS, MM. Yves GUBELMANN, Jérôme JACQUIER, Pierre LINGJAERDE, Giuseppe RICCIUTI, Alexandre SOUCAS, Mmes Denyse BARBEZAT-FORNI, Claudine HENTSCH, M. Philippe GAILLARD, Mmes Florence PULIDO, Roberta RANNI, MM. Pierre-Yves DECHEVRENS, Jean-Marc THIERRIN
- ✚ **Proposition de motion N° 2015-2020 / M-004 du 30 mai 2016** présentée par Mmes Denyse BARBEZAT-FORNI, Claudine HENTSCH et M. Philippe GAILLARD.

7. Projet de résolutions.

8. Proposition(s) du Maire et des Adjoints :

- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D-040** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 30'000 F pour une subvention à la commune d'Hermance relative à des travaux de rénovation de la toiture et rafraîchissements intérieurs (peinture) des infrastructures du FC CoHerAn, sis au chemin des Sarrasins 20 – Terrains des Tattes à Hermance. Parcelle No 1987 / RF 6. Commune d'Hermance

9. Communication(s) du Maire et des Adjoints.

10. Propositions individuelles et questions.

11. Huis clos.

Mme la Présidente Anne LEBOISSARD ouvre la séance du 14 juin 2016 à 20h15 et souhaite la bienvenue à tous. Elle salue les personnes présentes dans le public.

Discours de Mme la Présidente :

« Monsieur le Maire,
Madame et Monsieur les Adjoints,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
Mme la Secrétaire du conseil,
Mesdames et Messieurs le public,

Avant d'ouvrir la séance de ce conseil, je souhaitais vous adresser quelques mots, très rapidement au vu de l'ordre du jour déjà particulièrement chargé !

Il y a une année déjà, moi-même comme nous tous, nous engageons pour notre commune.

Cette première année de législature a je trouve passé à la vitesse de la lumière et s'est déjà révélée extrêmement riche en apprentissages et en projets et c'est avec enthousiasme, intérêt, fierté et plaisir, mais non sans une pointe de trac, que je prends place dans le fauteuil présidentiel ce soir et pendant une année, pour continuer ensemble à améliorer, défendre et développer notre village et la qualité de vie de ses habitants.

Et je m'efforcerai de remplir ma fonction au mieux !

Sur ces mots, il est 20h15 et j'ouvre la séance. »

Elle propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.



Point 1

Approbation du projet de procès-verbal du mardi 10 mai 2016

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

Mme la Présidente propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

Point 2

Discussion et approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire afin d'ajouter un point supplémentaire au présent ordre du jour.

- Proposition d'une délibération supplémentaire. Ouverture d'un crédit d'engagement au titre de subvention pour la rénovation du terrain des Tattes à Hermance. Toiture et peinture.

Mme la Présidente propose de passer au vote de l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Le vote étant accepté à l'unanimité, il est ajouté au point n°8.

Mme la Présidente propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

Point 3

Communications du bureau

- Un exemplaire « papier » du nouveau règlement du Conseil municipal est remis à chacun et est également mis en ligne sur CMNet.
- Mme la Présidente informe qu'une copie du courrier du bureau d'architecture-urbanisme Spitsas-Zanghi concernant la parcelle n° 5057 sera également mise en ligne sur CMNet.
- Mme la Présidente souhaite la bienvenue à Delphine MARECHAL et Sophie HODEL qui ont rejoint le personnel administratif de la Mairie.
- Mme la Présidente indique que les dates des commissions pour le 2^{ème} semestre 2016 ont été fixées et seront mises en ligne sur CMNet.

Point 4

Rapports des commissions

a. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 31 mai 2016. Mme Roberta RANNI, Présidente.

Mme la Présidente passe la parole à Mme Roberta RANNI qui donne lecture du rapport.

Rapport en annexe du présent procès-verbal.

Mme la Présidente remercie Mme Roberta RANNI.

b. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du lundi 6 juin 2016. M. Philippe GAILLARD, Président.

Mme la Présidente passe la parole à M. Philippe GAILLARD qui donne lecture de son rapport.

Rapport en annexe du présent procès-verbal.

Mme la Présidente remercie M. Philippe GAILLARD.



c. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 7 juin 2016. M. Giuseppe RICCUTTI, Président.

Mme la Présidente passe la parole à M. Giuseppe RICCUTTI qui donne lecture de son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente remercie M. Giuseppe RICCUTTI.

Point 5 Projets de délibérations

DELIBERATIONS

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

 **Délibération N° 2015-2020 D-030** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 405'000 F pour l'entretien extérieur du bâtiment au 287, route d'Hermance, l'auberge « Le Floris ». Parcelle No 4400 / RF 26

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Vu la nécessité d'entreprendre des travaux indispensables d'étanchéité, d'entretien du bâtiment extérieur de l'auberge « Le Floris » ;

Vu le tableau financier relatif aux travaux et le mandat confié au bureau BM Architectes à Vésenaz ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Urbanisme et constructions » lors de sa séance du 31 mai 2016, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, d'engager ces travaux d'entretien extérieur du bâtiment au 287, route d'Hermance, l'auberge « Le Floris » ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal
décide par
16 oui - 0 non, 0 abstention(s)**

1. D'accepter l'engagement des travaux indispensables d'étanchéité, d'entretien du bâtiment extérieur de l'auberge « Le Floris ».
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 405'000 F.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine financier.
5. Tenant compte de sa nature, de surseoir à l'amortissement de ce crédit d'investissement.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.



- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D-031** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 15'000 F pour une étude de faisabilité sur la parcelle N° 5697/RF 28, sise chemin des Clapotis N°2

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Vu la proposition d'aliénation de l'Etat de Genève de la parcelle N° 5697/RF 28, sise chemin des Clapotis N°2 et son dernier courrier daté du 18 mai 2016 ;

Vu la volonté des Autorités d'Anières d'engager cette étude de faisabilité suite au préavis favorable de la commission « Urbanisme et constructions » d'acquérir la parcelle N° 5697/RF 28, sise chemin des Clapotis N°2 ;

Vu les propositions d'honoraires des bureaux d'architectes 3BM3 à Genève et HEIMBERG & Cie, géomètres officiels à Genève ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Urbanisme et constructions » lors de sa séance du 31 mai 2016, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, d'engager cette étude de faisabilité sur la parcelle N° 5697/RF 28, sise chemin des Clapotis N°2 ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal
décide par
14 oui - 0 non, 2 abstentions**

1. D'accepter l'engagement d'une étude de faisabilité sur la parcelle N° 5697/RF 28, sise chemin des Clapotis N°2.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 15'000 F.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.
5. En cas de non acquisition de la parcelle, le Conseil municipal délibérera pour définir les modalités d'amortissement de ce crédit d'engagement de TTC 15'000 F.

Mme Claudine HENTSCH étant voisine de la parcelle concernée par cette délibération, informe qu'elle s'est abstenue durant ce vote.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D-032** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 18'000'000 F pour les travaux de rénovation et transformation des appartements du bâtiment sis 44 à 50 au chemin des Avallons ; de rénovation technique du bâtiment, la surélévation de la toiture pour l'aménagement des combles, l'équipement de l'espace extérieur (aménagement et construction d'un petit bâtiment) et la création d'un parking souterrain. Parcelle N° 5074 / RF 28

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Vu la délibération No 12 « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 160'000 F pour l'étude architecturale des bâtiments N°s 44 à 50 du chemin des Avallons, la



réalisation de trois typologies d'appartements, 3, 4 et 5 pièces, ainsi qu'une étude générale par un ingénieur thermicien », votée à l'unanimité par le Conseil municipal le mardi 8 décembre 2015, approuvée par le Département présidentiel en date du 9 février 2016 ;

Vu la volonté des Autorités d'Anières d'engager ces travaux de rénovation, de créer de nouveaux logements et de réaliser des mesures d'assainissement et d'amélioration de l'enveloppe thermique pour répondre aux normes en vigueur ;

Vu la volonté des Autorités d'Anières d'optimiser l'espace extérieur de la parcelle entourant les immeubles 44 à 50 au chemin des Avallons par la construction d'un petit bâtiment et d'un parking souterrain pour augmenter les places de parage des véhicules liées aux immeubles et également de réserver quelques places privées pour les commerces aux alentours ;

Vu les études complètes du bâtiment par les bureaux Linea Architecture & Design pour la partie architecturale, Energy Management pour les améliorations des performances énergétiques et Ott & Uldry, ingénieur civil, pour la statique du bâtiment et la faisabilité de créer un parking sous la parcelle selon leur rapport du 25 mai 2016 ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Urbanisme et constructions » lors de sa séance du 6 juin 2016, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, d'ouvrir un crédit d'engagement de TTC 18'000'000 F pour les travaux de rénovation et transformation des appartements du bâtiment sis 44 à 50 au chemin des Avallons ; de rénovation technique du bâtiment, la surélévation de la toiture pour l'aménagement des combles, l'équipement de l'espace extérieur (aménagement et construction d'un petit bâtiment) et la création d'un parking souterrain.

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal
décide par
15 oui - 0 non, 1 abstention**

1. D'accepter l'engagement des travaux de rénovation et transformation des appartements du bâtiment sis 44 à 50 au chemin des Avallons ; de rénovation technique du bâtiment, la surélévation de la toiture pour l'aménagement des combles, l'équipement de l'espace extérieur (aménagement et construction d'un petit bâtiment) et la création d'un parking souterrain. Parcelle N° 5074 / RF 28.
2. D'ouvrir un crédit d'engagement pour cet investissement de TTC 18'000'000 F auquel il convient d'ajouter le montant relatif au crédit d'études de TTC 160'000 F voté par le Conseil municipal le 8 décembre 2015 (délibération N° 12), soit une somme totale pour cet investissement de TTC 18'160'000 F.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine financier.
5. D'autoriser M. le Maire à recourir à l'emprunt à hauteur du montant du crédit d'engagement, soit au maximum à TTC 18'000'000 F.
6. De par sa nature et tenant compte que la prédominance de cet investissement touche le patrimoine financier, de surseoir à l'amortissement de ce crédit d'engagement.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

 **Délibération N° 2015-2020 D-033** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 350'000 F pour l'étude de la rénovation et la transformation des locaux



de la mairie et de la Poste dans l'immeuble sis route de la Côte-d'Or 1. Parcelle N° 5571 / RF 42.

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Vu que les locaux actuels de la mairie sont insuffisants, étroits et non adaptés aux personnes à mobilité réduite, entre autres ;

Vu la volonté des Autorités d'Anières d'engager cette étude en vue de la réalisation des travaux de rénovation et de transformation des locaux de la mairie et de la Poste ;

Vu la proposition du mandat d'études et d'honoraires du 24 mai 2016, du bureau J.-L. RICHARDET et H. SAINI à Genève ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Urbanisme et constructions » lors de sa séance du lundi 6 juin 2016, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, d'engager cette étude pour la réalisation de travaux de rénovation et de transformation de la mairie et de la Poste ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal
décide par
16 oui - 0 non, 0 abstention**

1. D'accepter l'engagement d'une étude pour la réalisation de rénovation et la transformation de la mairie et de la Poste. Parcelle N° 5571 / RF 42.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 350'000 F.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.
5. En cas de non réalisation des travaux de rénovation et transformation de la mairie et de la Poste, le Conseil municipal délibérera pour définir les modalités d'amortissement de ce crédit d'engagement de TTC 350'000 F.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

 **Délibération N° 2015-2020 D-034** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 75'000 F pour l'étude des installations de chauffage, ventilation, régulation, ainsi que de la physique du bâtiment sis route de la Côte-d'Or 1-3-5. Parcelle N° 5571 / RF 42

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Vu la volonté des Autorités d'Anières d'engager une étude des installations de chauffage, ventilation, régulation, ainsi que de la physique du bâtiment sis route de la Côte-d'Or 1-3-5 ;

Vu la proposition d'offre de service de la société « Energy Management » à Plan-Les-Ouates définissant l'énoncé des besoins, l'approche méthodologique, la définition du projet de rénovation, l'étude de faisabilité et l'avant-projet, projet de l'ouvrage, procédure de demande d'autorisation ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Urbanisme et constructions » lors de sa séance du lundi 6 juin 2016, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, d'engager



l'étude des installations de chauffage, ventilation, régulation, ainsi que de la physique du bâtiment sis route de la Côte-d'Or 1-3-5 ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal
décide par
16 oui - 0 non, 0 abstention**

1. D'accepter l'engagement d'une étude des installations de chauffage, ventilation, régulation, ainsi que de la physique du bâtiment sis route de la Côte-d'Or 1-3-5.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 75'000 F.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine financier.
5. En cas de non réalisation des travaux relatifs aux installations de chauffage, ventilation, régulation, ainsi que la physique du bâtiment, sis route de la Côte-d'Or 1-3-5, le Conseil municipal délibérera pour définir les modalités d'amortissement de ce crédit d'engagement de TTC 75'000 F.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération N° 2015-2020 D-035** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 50'000 F pour l'étude de la rénovation et la transformation de la caserne des pompiers. Parcelle N° 5572 / RF 42.

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Vu la volonté des Autorités d'Anières d'engager cette étude en vue de la réalisation de travaux de rénovation et de transformation de la caserne des pompiers, très vétuste ;

Vu la proposition d'honoraires du 1^{er} juin 2016, du bureau ARCHIdée Sàrl, M. Dominique PECCOUD, architecte à Corsier ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Urbanisme et constructions » lors de sa séance du lundi 6 juin 2016, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, d'engager cette étude pour la rénovation et la transformation de la caserne des pompiers ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal
décide par
16 oui - 0 non, 0 abstention**

1. D'accepter l'engagement d'une étude pour la rénovation et la transformation de la caserne des pompiers. Parcelle N° 5572 / RF 42.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 50'000 F.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.



4. De comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.
5. En cas de non réalisation des travaux de rénovation et de transformation de la caserne des pompiers, le Conseil municipal délibérera pour définir les modalités d'amortissement de ce crédit d'engagement de TTC 50'000 F.

Mme Claudine HENTSCH souligne que le groupe « Ensemble pour Anières » juge qu'il est nécessaire que la Compagnie des sapeurs-pompiers puisse disposer de locaux adaptés à leurs besoins. « Ensemble pour Anières » a constaté, lors de la visite de la caserne, que ceux-ci sont dans un état de vétusté avancé et qu'il est nécessaire de les rénover. C'est pourquoi « Ensemble pour Anières » va accepter le crédit d'engagement pour cette étude. Le groupe prend également acte de l'information reçue par l'Exécutif lors de la dernière commission de l'assainissement, soit que le Conseil d'Etat de Genève bloque tous projets de nouvelles constructions de casernes dans le canton. « Ensemble pour Anières » persiste à penser que l'emplacement réservé à la caserne des pompiers au milieu du village doit être réservé à des logements et regrette beaucoup qu'une étude de faisabilité de construction d'une caserne sur la route de Thonon ne soit pas envisageable.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

 Délibération N° 2015-2020 D-036 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 567'000 F pour le renouvellement des véhicules pour le service technique

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Vu la volonté de l'Exécutif d'acquérir de nouveaux véhicules pour le service technique communal ;

Vu l'importance du renouvellement du parc de véhicules pour permettre l'exécution d'un travail respectant la sécurité des usagers et la santé des travailleurs ;

Vu les tâches du service technique comme la viabilité hivernale et estivale des routes, ainsi que l'entretien courant des chaussées et parcs et jardins, nécessitant des véhicules fiables ;

Vu que le vieillissement des véhicules et machines, ainsi que la diminution de leur fiabilité, ont des conséquences néfastes induisant des répercussions financières importantes et que globalement, le coût de l'entretien courant et les réparations augmente exponentiellement en raison de l'âge du matériel ;

Vu que les pièces de rechange nécessaires ne sont souvent plus disponibles sur le marché, en raison de l'âge des véhicules et machines concernés, mettant en cause la disponibilité du parc pour l'exécution des missions ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable », lors de sa séance du 8 juin 2016, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, d'ouvrir un crédit d'engagement de TTC 567'000 F pour le renouvellement des véhicules du service technique ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal
décide par
16 oui - 0 non, 0 abstention**

1. D'accepter le renouvellement des véhicules pour le service technique de la Commune.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 567'000 F.



3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
 4. De comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.
 5. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2017 – sous rubrique 62-331.
-

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération N° 2015-2020 D-037** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 875'000 F pour la mise en séparatif du réseau de la RC d'Hermance, entre la rue de l'Ancien-Lavoir et la rue Centrale

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 84, alinéa 2 de la LEaux-Ge (L2.05) ;

Vu l'article 7 de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991 ;

Vu que le Département cantonal a prévu le reprofilage des enrobés bitumineux en phono absorbants sur ce tronçon en 2018 ;

Vu les recommandations émises par plan régional d'évacuation des eaux (PREE), « La Commune d'Anières dispose d'un réseau secondaire séparé à environ 98% soit 93 ha en système séparatif sur un total de 95 ha. 2 ha sont encore en système unitaire »;

Vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable », lors de sa séance du 8 juin 2016, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable d'ouvrir un crédit d'engagement de TTC 875'000 F pour la mise en séparatif du réseau de la RC d'Hermance, entre la rue de l'Ancien-Lavoir et la rue Centrale ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal
décide par
16 oui - 0 non, 0 abstention**

1. D'accepter d'engager les travaux de mise en séparatif du réseau de la RC d'Hermance, entre la rue de l'Ancien-Lavoir et la rue Centrale.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 875'000 F.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.
5. De prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique 71.00.352.00.



6. D'amortir la dépense nette sur 30 ans - dès 2017 - dans les comptes de fonctionnement sous la rubrique 71.00.331.00.
-

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D-038** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 130'000 F pour terminer la mise en éclairage performant des bâtiments communaux, groupe scolaire, galerie, restaurant Côté Vignes et terrains extérieurs et intérieurs de pétanque.

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Vu la volonté de l'Exécutif de poursuivre son action Anières « Cité de l'Energie » ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable », lors de sa séance du 8 juin 2016, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable d'ouvrir un crédit d'engagement de TTC 130'000 F pour terminer la mise en éclairage performant des bâtiments communaux, groupe scolaire, galerie, restaurant Côté Vignes et terrains extérieurs et intérieurs de pétanque.

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal
décide par
16 oui - 0 non, 0 abstention**

1. D'accepter l'engagement de la mise en éclairage performant des bâtiments communaux, le groupe scolaire, la galerie, le restaurant Côté Vignes et les terrains extérieurs et intérieurs de la pétanque.
 2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 130'000 F.
 3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
 4. De comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.
 5. D'amortir la dépense nette au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2017 – sous rubrique 08-331.00.
-

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D-039** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 17'000 F pour les honoraires d'ingénieur conseil pour de l'assistance au Maître de l'Ouvrage dans le cadre de l'élaboration d'un Concept Energétique Territorial (CET).

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Vu la volonté des Autorités d'Anières de réaliser un Concept Energétique Territorial (CET) pour Anières, qui sera intégré dans un volet « Energie » du Plan Directeur Communal (PDCom) dont la révision est prévue cette présente législature ;



Vu la proposition d'honoraires pour une assistance dans le cadre de l'élaboration de ce Concept Energétique Territorial de la société « Energy Management » à Genève, daté du 30 mai 2016 ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » lors de sa séance du mardi 7 juin 2016, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, pour les honoraires d'ingénieur conseil pour de l'assistance au Maître de l'Ouvrage dans le cadre de l'élaboration d'un Concept Energétique Territorial (CET) ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal
décide par
16 oui - 0 non, 0 abstention**

1. D'accepter d'engager la société « Energy Management » pour de l'assistance au Maître de l'Ouvrage dans le cadre de l'élaboration d'un Concept Energétique Territorial (CET)
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 17'000 F.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.
5. En cas de non réalisation du Concept Energétique Territorial (CET), le Conseil municipal délibérera pour définir les modalités d'amortissement de ce crédit d'engagement de TTC 15'000 F.

M. le Maire remercie le Conseil municipal pour le vote de ces délibérations, il remercie également les Adjoints pour le travail effectué en commission.

M. le Maire souligne que le vote de toutes ces délibérations démontre que les commissions se sont réunies régulièrement. Les débats nourris ont parfois duré tard dans la soirée pour arriver à des conclusions positives permettant ainsi d'engager la poursuite des dossiers.

Point 6 Projets de motions

✚ **Proposition de motion No 2015-2020 / M-003 du 27 mai 2016** présentée par Mmes Corinne ALHANKO-BAUER, Elisabeth BERY, Anne LEBOISSARD, Anita PORDES, Mony SIMOS, MM. Yves GUBELMANN, Jérôme JACQUIER, Pierre LINGJAERDE, Giuseppe RICCIUTI, Alexandre SOUCAS. Mmes Denyse BARBEZAT-FORNI, Claudine HENTSCH, M. Philippe GAILLARD, Mmes Florence PULIDO, Roberta RANNI, MM. Pierre-Yves DECHEVRENS, Jean-Marc THIERRIN

« Séisme en Equateur du 16 avril 2016 : Aide humanitaire urgente – Subvention à l'Association LATMA ».

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe. L'Exécutif accueille favorablement cette motion et propose de la voter sur le siège.

- **Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer la somme de CHF 10'000.- à l'Association LATMA.**



✚ **Proposition de motion No 2015-2020 / M-004 du 30 mai 2016** présentée par Mmes Denyse BARBEZAT-FORNI, Claudine HENTSCH et M. Philippe GAILLARD.

« Pour une carte des randonnées pédestres CoHerAnCol – (à l'image et en complément de celle de Seymaz-Régions) ».

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint. L'Exécutif propose de renvoyer ce sujet en commission « routes et assainissement ».

Mme la Présidente propose de voter sur le renvoi en commission de cette motion.

- **Le renvoi en commission est accepté à l'unanimité**

Mme la Présidente passe au point 7 de l'ordre du jour.

Point 7
Projets de résolutions

Mme la Présidente indique qu'il n'y a pas de projet de résolution et passe au point 8 de l'ordre du jour.

Point 8
Propositions du Maire des Adjoints

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire passe à la modification de l'ordre du jour, à savoir l'ouverture d'un crédit d'engagement au titre de subvention pour la rénovation du terrain des Tattes à Hermance.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI demande s'il est prévu des vestiaires pour filles car il y a une équipe de filles qui est en train de se constituer.

M. le Maire indique qu'il n'en est pas certain mais qu'il ne lui semble pas que ce sera le cas, car les travaux seront uniquement au niveau de la peinture, de la toiture et du rafraîchissement intérieur et qu'il n'est donc pas possible de modifier le bâtiment. Il indique qu'il prend en compte sa remarque et qu'il la transmettra à ses collègues d'Hermance et au FC CoHerAn afin de savoir si cette modification peut être prise en compte.

Mme Roberta RANNI indique qu'elle pense que s'il y a des matchs entre filles, les vestiaires peuvent être partagés.

Mme Claudine HENTSCH attire l'attention sur le fait que le mercredi après-midi, il y a 50 enfants qui fréquentent l'école de football, filles et garçons et que cela pourrait poser problème s'il n'y a pas de vestiaires séparées.

M. Jean-Marc THIERRIN demande si ce projet de rénovation entraînera un autre plus important par la suite.

M. le Maire explique que lors de la discussion avec le DALE, M. A. HODGERS, il leur a été confirmé que le Département soutiendrait le projet de centre sportif au chemin des Ambys et le défendront dans le cadre des négociations avec la Confédération. M. le Maire indique également que c'est la Commune d'Anières qui devra porter cette étude, au nom des trois communes, et donc lancer la procédure pour aller de l'avant dans ce dossier.

Mme Claudine HENTSCH demande si les entraîneurs du FC CoHerAn seront présents pour prendre des décisions sur ce qu'il faut rénover.

M. le Maire répond que c'est le FC CoHerAn qui suit le projet, sachant que le Club est subventionné par CoHerAn. Il s'agit d'une association qui reçoit une subvention de la part d'Hermance, et les

deux tiers (Anières et Corsier) donnent également une subvention à Hermance pour le FC CoHerAn.

Mme Florence PULIDO demande si ces rénovations incluent le groupe électrogène et les sanitaires.

M. le Maire répond qu'il s'agit de deux choses différentes. Le groupe électrogène ne fait pas partie de la rénovation. Il indique qu'il va probablement être également changé mais que ce sera pour le futur.

Mme l'Adjointe revient sur le sujet des vestiaires et ajoute qu'ils ont installé un container à côté, qui n'est pas chauffé, et que ce container sert de vestiaire supplémentaire.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

 **Délibération N° 2015-2020 D-040** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 30'000 F pour une subvention à la commune d'Hermance relative à des travaux de rénovation de la toiture et rafraîchissements intérieurs (peinture) des infrastructures du FC CoHerAn, sis au chemin des Sarrasins 20 – Terrains des Tattes à Hermance. Parcelle No 1987 / RF 6. Commune d'Hermance

Vu l'art. 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

Vu la volonté des magistrats de CoHerAn de réaliser des travaux de rénovation indispensables et urgents de rafraîchissements intérieurs des infrastructures du FC CoHerAn ;

Vu les différentes séances des magistrats de CoHerAn ;

Vu la séance avec le Département de l'Aménagement, du Logement et de l'Energie (DALE) du 18 mai 2016 ;

Vu les différents contacts et courriers avec la commune d'Hermance ;

Vu le devis estimatif d'environ TTC 100'000 F transmis par le FC CoHerAn à la commune d'Hermance, relatif à des travaux de rénovation de la toiture et rafraîchissements intérieurs (peinture) des infrastructures propriété FC CoHerAn, sis au chemin des Sarrasins 20 – Terrains des Tattes à Hermance. Parcelle N° 1987 / RF 6. Commune d'Hermance ;

Vu le projet de clé de répartition financière entre les communes de CoHerAn ;

Vu que ces travaux de réparations ponctuelles de la toiture et rafraîchissements intérieurs (peinture) ne sont pas assujettis à autorisation de construire, et ce en vertu de l'article 1 de la loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988, selon le courrier du Département cantonal du 2 juin 2016 ;

Sous réserve de l'avis d'ouverture de chantier 30 jours avant le début des travaux, conformément à l'article 33 du règlement d'application de la loi sur les constructions et installations diverses du 27 février 1978 ;

Vu la présentation du dossier par M. le Maire lors de la séance plénière du Conseil municipal du 14 juin 2016 ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération,
sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
16 oui – 0 non – 0 abstention**



1. D'accepter l'engagement des travaux de rénovation de la toiture et rafraîchissements intérieurs (peinture) des infrastructures du FC CoHerAn, sis au chemin des Sarrasins 20 – Terrains des Tattes à Hermance. Parcelle N° 1987 / RF 6. Commune d'Hermance
 2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 35'000 F représentant la part d'Anières pour cette subvention d'investissement à la commune d'Hermance pour ces travaux de rénovation de la toiture et rafraîchissements intérieurs (peinture) des infrastructures du FC CoHerAn, sis au chemin des Sarrasins 20 – Terrain des Tattes à Hermance. Parcelle N° 1987 / RF 6. Commune d'Hermance
 3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la commune.
 4. De comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.
 5. D'amortir la dépense nette, dès 2017, au moyen de 10 annuités conformément à l'article 34, alinéa 6, lettre k) du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 (B 6 05.01).
-

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire parle du braquage à la Poste d'Anières et indique que c'est déjà la deuxième fois en 3 ans que cela se produit. Il indique qu'il n'y a pas eu de blessé.

M. le Maire informe que dans le projet de rénovation de la Mairie et de la Poste, ils prendront en considération ce qui s'est passé au niveau de la sécurité.

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.

Mme l'Adjointe indique que les conseillers vont avoir la proposition d'une sortie à Morgins, comme annoncé lors de la commission de l'Urbanisme. Elle aura lieu en septembre ou en octobre, afin d'avoir un « avant » et un « après ».

Mme l'Adjointe propose le renvoi à la commission « Sociale, culture et loisirs » d'un concert du « Cercle Cosaque ».

- **Le renvoi en commission est accepté à l'unanimité**

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

Il indique qu'il a deux points à proposer au renvoi.

Le premier point est le renvoi à la commission « Assainissement » de mesures techniques de sécurité pour la Mairie et l'Office de Poste. Il s'agit d'évaluer les mesures de prévention que nous pourrions prendre.

- **Le renvoi en commission est accepté à l'unanimité**

Le deuxième point est le renvoi à la commission « Assainissement » de l'Etude pour l'aménagement d'espaces pour les véhicules électriques dans les parkings publics. Il s'agirait d'installer auprès de quelques places de parking des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

- **Le renvoi en commission est accepté à l'unanimité**

Mme la Présidente passe au point 9 de l'ordre du jour

Point 8



Communications du Maire et des Adjoints

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire annonce que nous avons mis sur CMNet le compte rendu financier de l'exercice 2015. Comme il est d'usage, il invite les conseillers municipaux à donner leurs avis sur le compte rendu administratif.

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.

Mme l'Adjointe n'a pas de communication.

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint répond à la question qui lui avait été posée lors du dernier Conseil municipal par rapport à la taille du figuier qui se trouve devant la T'Anières. Il indique qu'il repousse sans problème, en précisant que le comité de la T'Anières envisage de changer de mandataire pour l'entretien extérieur de l'espace de vie enfantine.

M. l'Adjoint distribue les documents concernant le voyage du Conseil municipal du mois de septembre.

Il s'agit d'un voyage à Rome. Le départ se fera le mercredi soir avec la compagnie Swiss. Il n'y a malheureusement pas de vol direct et il faudra faire une escale à Zurich.

M. l'Adjoint donne quelques précisions sur le voyage.

Mme la Présidente passe au point 10 de l'ordre du jour.

Point 10 **Questions écrites ou orales.**

Mme la Présidente indique qu'il n'y a pas de questions écrites et demande s'il y a des questions orales.

Mme la Présidente passe la parole à Mme PULIDO Florence.

Mme Florence PULIDO a entendu dire que l'Association KOALA était en négociation avec certaines communes afin de changer leur statut et que dans un proche avenir les mamans de jour seraient municipalisées et seraient donc engagées par la Commune et demande si l'Exécutif en a entendu parler.

M. le Maire indique qu'il va se renseigner et revenir à elle ultérieurement.

Mme la Présidente passe la parole à M. DECHEVRENS Pierre-Yves.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS souhaite féliciter la nouvelle Présidente ainsi que faire ses remerciements pour le présent qui lui a été offert lors du dernier conseil municipal.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande à renvoyer en commission la demande d'un congélateur, soit communal, soit CoHerAn. Il s'agit d'un bâtiment communal commun.

M. le Maire indique qu'au point de l'ordre du jour actuel, il n'est plus possible de renvoyer des objets en commission et qu'il conviendra dès lors de le faire sous forme de motion ou de résolution.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS indique qu'il le fera.

Mme la Présidente passe au point 11 de l'ordre du jour.



Point 11
HUIS CLOS.

Objet traité en huis clos

M. le Maire annonce qu'en vertu de l'article 17 al. 1 let. c du règlement du Conseil municipal il souhaite demander un huis clos pour deux objets.

Au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité

Mme la Présidente invite le public à quitter la salle.

Mme la Présidente prononce le huis clos.

La séance et le huis clos sont levés à 21h40.

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexes mentionnées